



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 27 juin 2013** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
Mme Colette POPARD
M. Rémi DETANG
M. Jean-Patrick MASSON
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
M. Michel JULIEN
Mme Marie-Françoise PETEL
M. Gérard DUPIRE
Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT
M. Jean-Paul HESSE
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Yves BERTELOOT
M. Patrick MOREAU
M. Dominique GRIMPRET
M. Didier MARTIN
M. André GERVAIS
M. Alain MILLOT
M. Benoît BORDAT
M. Joël MEKHANTAR
M. Christophe BERTHIER

Mme Anne DILLENSEGER
M. Mohamed BEKHTAOUI
Mme Elizabeth REVEL
M. Georges MAGLICA
Mme Françoise TENENBAUM
Mme Christine DURNERIN
Mme Nelly METGE
Mme Elisabeth BIOT
Mme Christine MARTIN
Mme Nathalie KOENDERS
Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY
M. Alain MARCHAND
M. Mohammed IZIMER
Mme Hélène ROY
Mme Lê-Chinh AVENA
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
Mme Joëlle LEMOUZY
M. Jean-Yves PIAN
Mme Stéphanie MODDE
M. Philippe CARBONNEL
M. Alain LINGER
M. Louis LAURENT
M. Roland PONSAA

M. Michel ROTGER
M. François NOWOTNY
Mme Christine MASSU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Claude PICARD
M. Pierre PETITJEAN
Mme Claude DARCIAUX
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Philippe GUYARD
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick BAUDEMENT
Mme Geneviève BILLAUT
M. Murat BAYAM
M. Michel BACHELARD
M. Philippe BELLEVILLE
M. Norbert CHEVIGNY
M. Gilles TRAHARD
Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean DUBUET
M. Patrick ORSOLA
Mme Michèle CHALLAUX
Mme Françoise VANNIER-PETIT

Membres Absents :

M. Gilbert MENUT
M. Patrick CHAPUIS
Mme Louise BORSATO
M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DELATTE

M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAIET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, M. BORDAT et M. TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

ARRÊTÉS

- **Le 05/03/2013** : Arrêté désignant Madame Cécile GRAPIN nommée comme régisseur titulaire de la régie de recettes avec pour les cautions à déposer au titre de la mise à disposition des composteurs individuels de jardin
- **Le 13/03/2013** : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées avec la société APF Entreprises 21
- **Le 18/03/2013** : Arrêté décidant d'exercer le droit de préemption urbain, en application de la délégation qui lui a été consentie par la Ville de Longvic par arrêté susvisé en date du 15 mars 2013, sur le bien ci-dessus visé à savoir une propriété bâtie, située à Longvic 8 rue du Port, sur laquelle est implanté un bâtiment à usage de bureaux
- **Le 21/03/2013** : Arrêté décidant d'exercer le droit de préemption urbain, en application de la délégation qui lui a été consentie par la Ville de Dijon par arrêté susvisé en date du 20 mars 2013, sur les parcelles de terre à usage agricole, d'une superficie totale de 4 049 m² situées sur la commune de DIJON et cadastrées section AC lieudit « En Valmy » n°159 de 604 m², n°162 de 451 m², n°167 de 170 m², n°168 de 285 m², n°173 de 97 m², n°174 de 1 122 m², n°179 de 1 320 m², appartenant à Monsieur Jean-Claude GRUTTER
- **Le 27/03/2013** : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées avec la société SYNKEM S.A.S
- **Le 05/04/2013** : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées avec Le Syndicat des Co-propriétaires des Sources de Fontaine
- **Le 11/04/2013** : Arrêté déclarant sans suite le marché, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de la centrale d'achats du Grand Dijon, et ayant pour objet la rénovation des ascenseurs du parking Darcy dans le cadre de l'aménagement de la place Darcy pour la création des deux premières lignes de tramway.
- **Le 15/04/2013** : Arrêté décidant de signer une convention de déversement, de transfert et de traitement des rejets d'eaux usées avec le Laboratoires URGO
- **Le 16/04/2013** : Arrêté de délégation de signature à Monsieur Philippe ROUMILHAC pour le pôle environnement, incluant la compétence énergie
- **Le 19/04/2013** : Arrêté décidant de céder en l'état à la société LOCATRAX le chargeur sur chenilles LIEBHERR LR632 - Série n° 393/5174 année 2001 au prix de cession global de 4600 euros.
- **Le 23/04/2013** : Arrêté de délégation de signature à Madame Mathilde TOURNIER, Directrice Générale Adjointe des Services, pour procéder à la fixation des taux au titre des contrats de couverture et à la détermination des loyers financiers, dans le cadre du contrat de partenariat pour le financement, la réalisation, la fourniture, et la maintenance partielle de bus hybrides

CONVENTIONS

- **Le 12/04/2013** : Convention d'occupation du domaine privé au centre d'enfouissement technique route d'Is-sur-Tille pour le recyclage des déchets passée avec GUINTOLI
- **Le 02/04/2013** : Convention d'occupation précaire de parcelles cadastrées sur la Commune de Chenôve passée avec l'EARL de la Sans-Fonnaise
- **Le 12/03/2013** : Convention de mise en place d'un programme permettant à l'agglomération dijonnaise de se faire connaître et de médiatiser ses initiatives passée avec les radios :RCF Parabole / Radio Shalom / Radio Dijon Campus / Radio Cultures Dijon

MARCHÉS

- **Le 08/01/2013** : un marché subséquent 21 n°201313001AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 relatif au lot 1 passé avec la société Imprimerie Mercure pour un montant maximum de 414,00 € HT. Impression de documents - Flyers et Affiches « seconde vie à mon sapin »
- **Le 08/01/2013** : un marché subséquent n°8 n°201313002AS0000000 à l'accord-cadre 201212186FD0000000 passé avec la société Grand Format pour un montant maximum de 544,00 € HT. Impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon - lot 3 : Impression
- **Le 08/01/2013** : un marché subséquent 9 n° 201313004AS0000000 à l'accord-cadre 201212085FD relatif au lot 2 passé avec la société Imprimerie SPRINT pour un montant maximum de 313,00 € HT. Reprographie, impression numérique de documents / Courrier chèques service eau,
- **Le 08/01/2013** : un marché subséquent 23 n° 201313005AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 relatif au lot 1 passé avec la société ICO Imprimerie pour un montant maximum de 462,00 € HT. Impression de

- **Le 17/01/2013** : un marché subséquent 22 n° 201313003AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 relatif au lot 1 passé avec la société ICO Imprimerie pour un montant maximum de 2 165,00 € HT. Impression de documents - Plaquettes budget primitif,
- **Le 17/01/2013** : un marché subséquent 24 n°201313006AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 relatif au lot 1 passé avec la société ICO Imprimerie pour un montant maximum de 6 729,00 € HT. Impression de documents - Chemises permis de construire,
- **Le 21/01/2013** : un marché d'appel d'offres n°201313007FM0000000 passé avec la société Cercle Dijon Bourgogne pour un montant maximum de 48 240,00 € HT. Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2012-2013 Cercle Dijon Bourgogne Handball,
- **Le 21/01/2013** : un marché d'appel d'offres n°201313008FM0000000 passé avec le DFCO pour un montant maximum de 314 870,16 € HT. Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2012-2013 DFCO,
- **Le 21/01/2013** : un marché d'appel d'offres n°201313009FM0000000 passé avec Dijon Bourgogne Handball pour un montant maximum de 120 000,00 € HT. Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2012-2013 DBHB,
- **Le 21/01/2013** : un marché d'appel d'offres n°201313010FM0000000 passé avec le Stade Dijonnais pour un montant maximum de 29 424,96 € HT. Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2012-2013 Stade Dijonnais,
- **Le 21/01/2013** : un marché d'appel d'offres n°201313011FM0000000 passé avec la JDA Dijon Bourgogne pour un montant maximum de 560 000,00 € HT. Prestation de publicité et achat de places pour la saison sportive 2012-2013 JDA Dijon Bourgogne,
- **Le 23/01/2013** : un marché subséquent 10 n°201313012AS0000000 à l'accord-cadre 201212085FD relatif au lot 2 passé avec l'imprimerie MERCURE pour un montant maximum de 2 100,00 € HT. Reprographie, impression numérique de documents / Impressions d'affiches pour l'année 2013,
- **Le 23/01/2013** : un marché complémentaire 1 n° 201313013FC0000000 au marché n°201212110FM0000000 passé avec l'entreprise SNCTP pour un montant maximum de 119000,00 € HT. Aménagement de la rue de la Liberté et de la rue Rameau – Lot 1 / Assainissement eaux,
- **Le 23/01/2013** : un marché subséquent n°9 n°201313017AS0000000 à l'accord-cadre 201212186FD0000000 passé avec la société Albacolor pour un montant maximum de 2 670,00 € HT. Impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon - lot 3 : Impression en grand format / Habillages bennes à ordures ménagères,
- **Le 25/01/2013** : un marché subséquent 7 n° 201313016AS0000000 à l'accord cadre n°201010136FD0000000 passé avec la société TEMPS REEL pour un montant maximum de 14 280,00 € HT. Création, exécution graphique et organisation événementielle - lot 1 : création graphique - pré-press / Mise en page ouvrage logement
- **Le 29/01/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313015AM0000000 passé avec la société image et images. Mise en place et gestion d'un système de diffusion sur internet des conseils municipaux et communautaires (« Web TV »)
- **Le 31/01/2013** : un marché subséquent 25 n° 201313018AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 relatif au lot 1 - passé avec la société Imprimerie Belvet RGB pour un montant maximum de 2 828,00 € HT. Impression de documents - Cartelettes SNCF 2013,
- **Le 04/02/2013** : un marché d'appel d'offres n° 201313014FM0000000 passé avec la société SCAT pour un montant maximum de 184 000,00 € HT. Assistance à la réalisation, à l'application et au suivi du référentiel qualité de la délégation de service public Transport,
- **Le 18/02/2013** : un marché d'appel d'offres n° 201313019FM0000000 passé avec la société Groupement Roland RIBI & Alfred PETER pour un montant maximum de 107 500,00 € HT. Etude d'extension du réseau de transport en commun en site propre sur l'agglomération dijonnaise ,
- **Le 01/02/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313020AM0000000 passé avec la société Algae pour un montant maximum de 38 925,00 € HT. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les bilans et l'avenant de sortie ANRU du PRU du Grand Dijon,
- **Le 31/01/2013** : un marché subséquent 8 n° 201313021AS0000000 à l'accord cadre n°201010136FD0000000 passé avec la société Novamondo pour un montant maximum de 500,00 € HT. Création, exécution graphique et organisation événementielle - lot 1 : création graphique - pré-press / Cartelettes Sncf 1er semestre 2013,
- **Le 05/02/2013** : un Marché subséquent 27 n°201313022AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 relatif au lot 1 - passé avec la société Imprimerie SPRINT pour un montant maximum de 987,00 € HT. impression de documents - Plaquette via liberté phase 2 ,
- **Le 05/02/2013** : un marché subséquent 11 n° 201313023AS0000000 à l'accord-cadre 201212085FD relatif au lot 2 - passé avec la société Dicolor Groupe pour un montant maximum de 355,60 € HT. Reprographie, impression

- **Le 01/02/2013** : un marché subséquent 26 n° 201313024AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 relatif au lot 1 - passé avec la société imprimerie Mercure pour un montant maximum de 473,00 € HT. Impression de documents - Brochures logement à rénover,
- **Le 01/02/2013** : un marché subséquent n°10 n° 201313025AS0000000 à l'accord-cadre 201212086FD0000000 passé avec la société Grand Format pour un montant maximum de 250,00 € HT. Impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon - lot 3 : Impression en grand format / Panneaux programmes logement,
- **Le 06/02/2013** : un marché d'appel d'offres n° 201313026AM0000000 passé avec la Société SD3 ATP pour un montant maximum de 159 218,50 € HT. Rehabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées Bressey sur Tille,
- **Le 05/02/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313027AM0000000 passé avec la société Video injection pour un montant maximum de 20 484,00 € HT. Rehabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées Bressey sur Tille,
- **Le 14/02/2013** : un accord-cadre n° 201313028FD0000000 passé avec la société UNIVAR pour un montant maximum de 285,00 € HT/tonne. Fourniture de soude caustique dosée à 50 %,
- **Le 15/02/2013** : un accord-cadre n° 201313028FD0000000 passé avec la société Beauseigneur pour un montant maximum de 253,00 € HT/tonne. Fourniture de soude caustique dosée à 50 %,
- **Le 15/02/2013** : un accord-cadre n° 201313028FD0000000 passé avec la société Quaron pour un montant maximum de 265,00 € HT/tonne. Fourniture de soude caustique dosée à 50 %,
- **Le 07/02/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313029AM0000000 passé avec la société Locatrax pour un montant maximum de 67 310,00 € HT. Acquisition d'un engin de manutention de type télescopique pour le centre de tri de déchets ménagers,
- **Le 21/02/2013** : un marché d'appel d'offres n° 201313030FM0000000 passé avec la société Europeenne des chaux et liants. Fourniture de réactifs chimiques (chaux, soude, acide chlorhydrique, ammoniacque) pour l'usine d'incinération des ordures ménagères / Lot 1 - chaux éteinte,
- **Le 21/02/2013** : un marché d'appel d'offres n° 201313031FM0000000 passé avec la société Beauseigneur. Fourniture de réactifs chimiques (chaux, soude, acide chlorhydrique, ammoniacque) pour l'usine d'incinération des ordures ménagères / Lot 2 - solution ammoniacale vrac dosée à 25 %,
- **Le 21/02/2013** : un marché d'appel d'offres n° 201313032FM0000000 passé avec la société UNIVAR. Fourniture de réactifs chimiques (chaux, soude, acide chlorhydrique, ammoniacque) pour l'usine d'incinération des ordures ménagères / Lot 3 - soude caustique et acide chlorhydrique,
- **Le 07/02/2013** : un marché d'appel d'offres n° 201313033FM0000000 passé avec la société Réel pour un montant maximum de 260 760,00 € HT. Réparation d'un pont roulant pour l'UIOM,
- **Le 26/04/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313034AM0000000 passé avec la SA Travaux Publics Vigot pour un montant maximum de 134 600,00 € HT. Travaux de déconstruction de bâtiments à Dijon, Chenôve et Longvic - lot 1,
- **Le 19/02/2013** : un marché subséquent 28 n° 201313035AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 relatif au lot 1 passé avec l'Imprimerie Belvet RGB pour un montant maximum de 1 180,00 € HT. Impression de documents - Charte insertion emploi,
- **Le 21/02/2013** : un marché subséquent 9 n° 201313036AS0000000 à l'accord cadre n°201010136FD0000000 passé avec la société TEMPS REEL pour un montant maximum de 1500,00 € HT. Création, exécution graphique et organisation événementielle - lot 1 : création graphique - pré-press / Signalétique déchets cimetière intercommunal,
- **Le 26/02/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313037AM0000000 passé avec la société Viaregio pour un montant maximum de 39 200,00 € HT. Marché relatif à l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un Investissement territorial intégré (ITI),
- **Le 21/02/2013** : un marché subséquent n°11 n°201313038AS0000000 à l'accord-cadre 201212086FD0000000 passé avec la société GF services pour un montant maximum de 296,30 € HT. Impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon - lot 3 : Impression en grand format / Panneaux cimetière intercommunal,
- **Le 27/02/2013** : un marché subséquent 29 n° 201313039AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 passé avec la société Imprimerie Belvet RGB pour un montant maximum de 500,00 € HT. impression de documents - Plaquettes travaux Darcy,
- **Le 27/02/2013** : un marché subséquent 30 n° 201313040AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 passé avec la société Imprimerie Belvet RGB pour un montant maximum de 2 488,00 € HT. Lot 1 - impression de documents - Brochure spéciale MIPIM 2013,
- **Le 27/02/2013** : un marché subséquent 31 n° 201313041AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 passé avec la société Imprimerie SPRINT pour un montant maximum de 782,00 € HT. Lot 1 - impression de documents - Bulletins de jeu via liberté,

- **Le 04/03/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313042AM0000000 passé avec la société Voirin consultants co-traitant Calia pour un montant maximum de 62 709,03 € HT. Accompagnement de la DSIT du Grand Dijon et de la Ville de Dijon pour la consolidation de son organisation,
- **Le 12/03/2013** : un marché subséquent 12 n° 201313043AS0000000 à l'accord-cadre 201212085FD passé avec la société Dicolor Groupe pour un montant maximum de 307,50 € HT. Lot 2 - reprographie, impression numérique de documents / Brochures Gestion du patrimoine,
- **Le 18/03/2013** : un marché subséquent 32 n° 201313044AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 passé avec la société EDIPS imprimeurs pour un montant maximum de 2000,00 € HT. Lot 1 - impression de documents - Brochure cité de la gastronomie,
- **Le 19/03/2013** : un marché subséquent 10 n° 201313045AS0000000 à l'accord cadre n°201010136FD0000000 passé avec la société TEMPS REEL pour un montant maximum de 4780,00 € HT. Création, exécution graphique et organisation événementielle - lot 1 : création graphique - pré-press / Brochure Cité de la Gastronomie,
- **Le 18/03/2013** : un marché subséquent 20 à l'accord-cadre 201010078AD0000000 passé avec la société Berest. Réfection d'une portion de la rue de Romelet, située en ZI de Longvic,
- **Le 21/03/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313047AM0000000 passé avec la société Colas pour un montant maximum de 612 879,98 € HT. Travaux d'extension du cimetière intercommunal du Grand Dijon_lot 1 - VRD,
- **Le 22/03/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313048AM0000000 passé avec la société Duc et preneuf pour un montant maximum de 81 028,70 € HT. Travaux d'extension du cimetière intercommunal du Grand Dijon_lot 2 - Espaces verts,
- **Le 21/03/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313049AM0000000 passé avec la société Venatech pour un montant maximum de 50 000,00 € HT. Accompagnement à la mise en place d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement,
- **Le 18/03/2013** : un marché complémentaire 1 n° 201313050FC0000000 au marché n°201212111FM0000000 passé avec la société Eiffage TP Est pour un montant maximum de 43 922,70 € HT. Aménagement de la rue de la Liberté et de la rue Rameau – Lot 2 – Terrassement, voirie, dallage et plantations,
- **Le 04/04/2013** : un marché appel d'offres n° 201313051FM0000000 passé avec la société SIG. Surveillance d'installations et/ou de manifestations pour la centrale d'achat,
- **Le 22/03/2013** : un marché subséquent 13 n° 201313052AS0000000 à l'accord-cadre 201212085FD passé avec l'Imprimerie MERCURE pour un montant maximum de 10 000,00 € HT. Lot 2 - reprographie, impression numérique de documents / Impression divers flyers Grand Dijon,
- **Le 22/03/2013** : un marché subséquent 1 n° 201313053AS0000000 à l'accord-cadre 201212086FD0000000 passé avec la société Beauseigneur pour un montant maximum de 251,00 € HT. Impression, reprographie et actions de communication du Grand Dijon - lot 3 : Impression en grand format / Affiches habitat,
- **Le 09/04/2013** : un marché appel d'offres n° 201313056FM0000000 passé avec la société Le Signe de l'environnement pour un montant maximum de 68 815,00 € HT. Enlèvement des graffitis et affichages sauvages,
- **Le 04/04/2013** : un marché subséquent 7 n° 201313061AS0000000 à l'accord-cadre 201010137FD0000000 passé avec la société Jour J pour un montant maximum de 624,00 € HT. Installation scénique Illico,
- **Le 05/04/2013** : un marché subséquent 14 n° 201313062AS0000000 à l'accord-cadre 201212085FD0000000 passé avec la société Imprimerie SPRINT pour un montant maximum de 291,00 € HT. Flyers Course des Garçons de café,
- **Le 05/04/2013** : un marché appel d'offres n° 201313063FM0000000 passé avec la société REEL pour un montant maximum de 50 275,00 € HT. UIOM travaux de manutention du pont,
- **Le 12/04/2013** : un marché subséquent 33 n° 201313064AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 passé avec la société Imprimerie Belvet RGB pour un montant maximum de 362,00 € HT. Invitations inauguration centre de maintenance,
- **Le 12/04/2013** : un marché subséquent 11 n° 201313065AS0000000 à l'accord-cadre 201010136FD0000000 passé avec la société TEMPS REEL pour un montant maximum de 1 850,00 € HT. Création, exécution graphique et organisation événementielle - lot 1 : création graphique - pré-press / Guide Ecotri 2013,
- **Le 19/04/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313066AM0000000 passé avec la société THOUY pour un montant maximum de 1 630,96 € HT. Achats Acquisition de vaisselle jetable,
- **Le 15/04/2013** : un marché complémentaire n°2 n°201313067FC0000000 passé avec la société Eiffage TP pour un montant maximum de 99 407,77 € HT. Lot 2 Travaux rue de la Liberté,
- **Le 15/04/2013** : un marché complémentaire n°1 n°201313068FC0000000 passé avec la société Roger Martin pour un montant maximum de 22 830,25 € HT. Lot 3 Travaux rue de la Liberté,
- **Le 30/04/2013** : un marché subséquent 34 n° 201313069AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD passé avec la société Imprimerie SPRINT pour un montant maximum de 375,00 € HT. Document bilan de la construction

2012,

- **Le 29/04/2013** : un marché subséquent 3 n° 201313071AS0000000 à l'accord-cadre 2012124AD passé avec la société XEROX pour un montant maximum de 21 343,00 € HT. Achats de papier,
- **Le 03/04/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313072AM0000000 passé avec la société Ingenierie sportive culturelle pour un montant maximum de 88 770,00 € HT. Mission de programmation fonctionnelle générale et détaillée concernant le parc municipal des sports,
- **Le 26/04/2013** : un marché appel d'offres n° 201313073FM0000000 passé avec la société SA Travaux Publics Vigot; co-traitant EURL CUENOT DEMAT pour un montant maximum de 165 000,00 € HT. Pièces de rechange Groupe turbo alternateur,
- **Le 26/04/2013** : un marché subséquent 8 n° 201313083AS0000000 à l'accord-cadre 201010137FD0000000 passé avec la société EMA EVENEMENT pour un montant maximum de 14 533,00 € HT. Inauguration du Centre de Maintenance,
- **Le 29/04/2013** : un marché subséquent 35 n° 201313084AS0000000 à l'accord-cadre 201212084FD0000000 passé avec la société Imprimerie Belvet RGB pour un montant maximum de 2125,00 € HT. Programme inauguration viva liberté,
- **Le 29/04/2013** : un marché subséquent 15 n° 201313085AS0000000 à l'accord-cadre 201212085FD0000000 passé avec la société Dicolor Groupe pour un montant maximum de 1595,80 € HT. Dossier Cité de la Gastronomie,
- **Le 30/04/2013** : un marché subséquent 12 n° 201313088AS0000000 à l'accord-cadre 201010136FD0000000 passé avec la société Novamondo pour un montant maximum de 850,00 € HT. Bilan de la construction,
- **Le 10/04/2013** : un marché à procédure adaptée n° 201313092AM0000000 passé avec la société QUADRIA pour un montant maximum de 82 400,00 € HT. Composteurs en kits et équipés - Lot 1 ,
- **Le 15/05/2013** : un marché subséquent 9 n° 201313095AS0000000 à l'accord-cadre 201010137FD0000000 passé avec la société Jour J pour un montant maximum de 8 441,80 € HT. Installation tentes fête du vélo et tournée des deeeeglingués,
- **Le 17/05/2013** : un marché subséquent 10 n° 201313097AS0000000 à l'accord-cadre 201010137FD000000000 passé avec la société Jour J pour un montant maximum de 1 148,00 € HT. Ateliers du tram et rencontres de l'habitat,
- **Le 21/05/2013** : un accord-cadre n° 201313097AD000000000 passé avec la société alpha publicité, communication action top, com une image pour un montant maximum de 200 000,00 € HT. Acquisition d'objets promotionnels,

CONTENTIEUX

- **Le 13/03/2013** : Arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise décide de se constituer partie civile contre Monsieur BENHAMMOU Medhi pour le préjudice subi par son comportement à une station du tramway, en ce qu'il dégrade fortement l'image et la qualité du service de transport public
- **Le 13/03/2013** : Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur Thomas JERMANN faisant état de dommages sur un véhicule survenus boulevard Henri Camp à Dijon, dont il rend responsables les travaux du tramway
- **Le 21/03/2013** : Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier du camion embourbé dans la partie engazonnée du Tramway le 7 décembre 2012 Boulevard de Champagne à Dijon, en effectuant, en sa qualité d'expert, les mises en cause
- **Le 21/03/2013** : Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier de dégradation de la plate-forme engazonnée du Tramway causée le 4 février 2013 par un véhicule léger Boulevard des Valendons à Dijon/Chenôve, en effectuant, en sa qualité d'expert, les mises en cause
- **Le 21/03/2013** : Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier de réclamation formulée par Monsieur CAPRA, faisant état de nuisances dans son logement Boulevard de la Trémouille suite à l'implantation d'une ligne de tramway
- **Le 11/04/2013** : Arrêté désignant le cabinet ADAMAS pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier des réclamations relatives à un dégât des eaux survenu rue de la Liberté le 24 septembre 2012, alors qu'avaient lieu les travaux d'aménagement de cette rue pour sa transformation en voie piétonne
- **Le 17/04/2013** : Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier de réclamation de la SARL PIMOUSSE 3 rue Parmentier à Dijon faisant état de dommages causés par les travaux du tramway
- **Le 17/04/2013** : Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier de réclamation de SDC 62 B avenue du Drapeau à Dijon faisant état de dommages causés par les travaux du tramway
- **Le 22/04/2013** : Arrêté désignant le cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise

dans le dossier concernant la réclamation de Madame GIRARD Véronique faisant état de dommages sur sa voiture particulière survenus à Chenôve, dont elle rend responsables les travaux du tramway

- **Le 25/04/2013** : Arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise qui décide de se constituer partie civile contre M. FAGGIANO Morgan et Mme KHLEF Loubna en raison du préjudice subi par leurs comportements et leurs actes, en ce qu'ils dégradent fortement l'image et la qualité du service de transport public
- **Le 06/05/2013** : Arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET, pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur BOUANANI Naby pour le préjudice subi par son comportement et ses actes, en ce qu'ils dégradent fortement l'image et la qualité du service de transport public

CONCESSIONS CINÉRAIRES				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
22/01/2013	Maonsieur Etienne BOUHOURS	E-G1-20	30	312,00 €
26/01/2013	Madame Mireille MONNIAUX	I-M-15	30	1 244,00 €
29/01/2013	Madame Lucia CURCI	I-H1-29	15	625,00 €
29/01/2013	Monsieur Bernard PORRINI	C-D-9	15	aucune facture
30/01/2013	Madame Antonia CARAVACA	I-H1-31	15	625,00 €
04/02/2013	Madame Brigitte JUNG	E-G1-21	30	312,00 €
05/02/2013	Madame Aurore FOREST	E-G1-22	50	520,00 €
05/02/2013	Monsieur Olivier THEBAUD	E-H-5	15	308,00 €
05/02/2013	Madame Michèle PAULUS	E-G1-65	15	156,00 €
09/02/2013	Madame Patricia BLUM	E-G1-63	15	156,00 €
11/02/2013	Monsieur Maurice GOLLIOT	C-F1-13	15	359,00 €
13/02/2013	Madame Madeleine TASSIN	E-H-6	15	156,00 €
14/02/2013	Madame Nicole BOULLERET	C-F1-54	15	359,00 €
15/02/2013	Madame Sylviane BARBIER	E-G1-63	15	156,00 €
18/02/2013	Mademoiselle Marine ELUIN	E-H-28	15	156,00 €
01/03/2013	Madame Monique MAIRE	E-H-9	15	154,00 €
04/03/2013	Madame Mauricette MIAUX	E-G1-26	15	156,00 €
05/03/2013	Madame Régine BELIN	I-M-16	15	625,00 €
05/03/2013	Madame Janine MILLOT	E-H-4	30	312,00 €
07/03/2013	Madame Germaine BOULMIER	C-F-10	30	717,00 €
08/03/2013	Monsieur Patrick CLERGUE	E-H-29	30	312,00 €
08/03/2013	Madame Martine CUNIN	E-H-24	50	520,00 €
09/03/2013	Monsieur Didier BENOIT	O-01-01-068	6	397,00 €
11/03/2013	Madame Colette REVY	O-01-01-074	6	397,00 €
11/03/2013	Monsieur Jean-François CHIGNARD	E-O-35	15	156,00 €
12/03/2013	Madame Rose -Marie AQUILINA	E-H-27	15	156,00 €
13/03/2013	Monsieur Michel RONDEAU	C-E-10	15	359,00 €
14/03/2013	Monsieur Eric PIERREBENOIT	C-I-2	15	359,00 €
14/03/2013	Madame Adrienne PROTTI	C-G-5	15	359,00 €
15/03/13	Monsieur Jean-Pierre DARBOIS	E-H-30	15	156,00 €
15/03/2013	Madame Joëlle BERTHOLLE	C-G-9	15	359,00 €
15/03/2013	Monsieur Lucien GRAPTIN	C-C-10	15	359,00 €
18/03/2013	Madame Hugette SEUROT	E-G1-25	15	156,00 €
18/03/2013	Monsieur Hervé MENEGAUT	C-A-26	15	359,00 €
20/03/2013	Monsieur Robert KLISTINEC	O-01-01-036	15	992,00 €

22/03/2013	Mademoiselle Géraldine MARQUET	I-H1-17	15	625,00 €
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
25/03/2013	Madame Suzanne GIEN	O-01-00-038	50	2 882,00 €
26/03/2013	Monsieur Jean-Claude WIRTH	2-I-R-3	30	-892,21 €
28/03/2013	Madame Marguerite POYER	E-G1-24	30	312,00 €
02/04/2013	Madame Evelyne GHEWY	E-G1-27	15	156,00 €
08/04/2013	Madame Madeleine OLIVES	I-H1-26	30	1 244,00 €
08/04/2013	Madame Marie-Laure DROYERRE	E-H-34	15	156,00 €
09/04/2013	Madame Bernadette MACHABERT	C-G-8	15	359,00 €
10/04/2013	Madame Madeleine VEILLARD	E-P-30	50	150,05 €
11/04/2013	Monsieur Claude CHAMPAGNE	1-H1-23	15	625,00 €
11/04/2013	Madame Renée NONIER	1-H1-22	15	625,00 €
16/04/2013	Mme Lucette COLNET	E-G1-28	15	156,00 €
16/04/2013	Mme Lucienne CORRET	E-F1-21	30	717,00 €
17/04/2013	Mme Colette PIMPIE	E-01-00-26	50	2 882,00 €
18/04/2013	Mme Henriette CARDONA	E-G1-29	30	312,00 €
24/04/2013	Mme Josiane POULET	E-01-01-016	50	3 122,09 €
24/04/2013	Mme Berthe DUCROS	E-G1-48	15	156,00 €
26/04/2013	M. Philippe CORNU	E-02-04-040	6	362,00 €
26/04/2013	M. Dominique DESGEORGES	E-H-23	15	156,00 €
29/04/2013	Mme Janine THOMAS	I-H1-25	15	625,00 €

1. Installation d'un nouveau délégué communautaires pour Dijon - Désignation d'un nouveau suppléant au collège Clos de Pouilly

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'installer** comme conseiller communautaire le représentant de la Ville de Dijon :
 - Mme Lê Chinh AVENA, qui intégrera la commission " Habitat, Politique de la Ville et Urbanisme "
- **de désigner** comme suppléante au conseil d'administration du collège « Le Clos de Pouilly » :
 - Mme Anne DILLENSEGER

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Composition future du Conseil de communauté - rapport d'information

En application de la loi du 16 décembre 2010, le Préfet de Côte d'Or devra entériner avant le 31 octobre prochain une nouvelle composition du conseil communautaire qui s'appliquera au renouvellement de mars 2014.

Lors d'une réunion des Maires organisée le 30 mai dernier, il a été convenu de s'en tenir à la répartition de droit commun, telle qu'elle s'applique avec le mode de calcul exposé dans la loi du 16 décembre 2010 :

	population municipale 2013	répartition actuelle	répartition droit commun
Ahuy	1 265	2	1
Bressey-sur-Tille	679	2	1
Bretenière	736	2	1
Chenôve	14 045	3	5
Chevigny-Saint-Sauveur	9 969	2	3
Corcelles-lès-Monts	652	2	1
Crimolois	642	2	1
Daix	1 362	2	1
Dijon	151 212	38	39
Fénay	1 465	2	1
Flavignerot	165	2	1
Fontaine-lès-Dijon	9 114	2	3
Hauteville-lès-Dijon	1 098	2	1
Longvic	9 290	2	3
Magny-Sur-Tille	833	2	1
Marsannay-la-Côte	5 108	2	2
Neuilly-lès-Dijon	1 869	2	1
Ouges	1 166	2	1
Perrigny-lès-Dijon	1 478	2	1
Plombières-lès-Dijon	2 812	2	1
Quetigny	9 752	2	3
Saint-Apollinaire	6 276	2	2
Sennecey-lès-Dijon	2 189	2	1
Talant	11 475	3	4
TOTAL	244 652	86	79

Cette répartition de droit commun ne nécessite aucune délibération des communes et du Conseil communautaire.

La loi du 16 décembre 2010 prévoyant un délégué suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul siège, il sera proposé, dans le règlement intérieur qui sera voté par la prochaine assemblée, les dispositions suivantes :

- Participation des suppléants aux commissions internes, à l'égal d'un titulaire.
- Participation au bureau, en cas d'absence du titulaire.
- Participation aux débats du Conseil communautaire, sans droit de vote, sauf absence du titulaire.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Compte administratif 2012 - Budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité principale et celle des budgets annexes.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Principal aux sommes de : 13 069 100,52 € en dépenses et 1 569 496,80 € en recettes.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe de la DPI et des DASRI à la somme de 274 070,00 € en dépenses.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe des Transports Publics Urbains aux sommes de : 3 664 353,13 € en dépenses et 4 677 289,66 € en recettes.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe du Crématorium à la somme de 17 581,20 € en dépenses.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe de la Zone d'Activité de Bretenière à la somme de 400 000,00 € en recettes.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe du Groupe Turbo-Alternateur à la somme de 17 000,00 € en dépenses.
- **d'arrêter** les restes à réaliser qui seront repris au budget supplémentaire au titre du Budget Annexe de l'Assainissement aux sommes de : 92 741,19 € en dépenses et 56 750 € en recettes.
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 2
 DONT 14 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Compte de gestion 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Affectation des résultats 2012 - Budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de déterminer** les reports des résultats et leur affectation sur l'exercice 2013 comme suit :

- Budget principal 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	25 347 422,01 €
● excédent d'investissement reporté (001)	10 386 672,95 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	1 112 930,77 €
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 11 499 603,72 €)</i>	

- Budget annexe de la décharge de produits inertes 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	403 272,40 €
● excédent d'investissement reporté (001)	232 132,56 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	41 937,44 €
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 274 070,00 €)</i>	

- Budget annexe des transports publics urbains 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	22 352 903,07 €
● excédent d'investissement reporté (001)	34 465,97 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant
<i>(Solde positif des restes à réaliser d'investissement : 3 625 164,03 €)</i>	

- Budget annexe du crématorium 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	643 647,86 €
● excédent d'investissement reporté (001)	90 142,29 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 17 581,20 €)</i>	

- Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	52 144,16 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

- Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	175 860,66 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

- Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	néant
● déficit d'investissement reporté (001)	- 398 042,17 €

- Budget annexe du groupe turbo-alternateur 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	2 217 694,12 €
● excédent d'investissement reporté (001)	840 822,72 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant
<i>(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 17 000,00 €)</i>	

- Budget annexe de l'eau 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	99 750,14 €
● déficit d'investissement reporté (001)	- 77 103,57 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	77 103,57 €

(Solde des restes à réaliser d'investissement : Néant)

- Budget annexe de l'assainissement 2013

● excédent de fonctionnement reporté (002)	3 839 270,90 €
● excédent d'investissement reporté (001)	2 330 832,74 €
● affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant
(Solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 35 991,19 €)	

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2013.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget supplémentaire 2013 - Budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le budget supplémentaire pour 2013 pour le budget principal et les budgets annexes conformément au document budgétaire.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Admissions en non-valeur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'admettre** en non-valeur divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 26 987,94 €, se décomposant comme suit :

- **BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 14 429,85 €

Cette somme correspond à un titre de recette émis postérieurement à la mise en redressement judiciaire d'une entreprise, ce qui rend toutes poursuites impossibles.

- **BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DES PRODUITS INERTES**, pour un montant de 1 047,57 €

Cette somme correspond à deux dossiers où les combinaisons d'actes de poursuite se sont révélées infructueuses pour 338,92 €, huit titres liés à des liquidations judiciaires clôturées pour insuffisance d'actifs à hauteur de 706,44 € et une créance minima de 2,21 €.

- **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**, pour un montant de 11 373,67 €

Cette somme correspond à 20 titres émis à l'encontre d'un seul et même débiteur.

- **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**, pour un montant de 136,85 € correspondant à un titre émis sur un seul et même débiteur.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Actualisation des autorisations de programme

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - modalités de répartition du prélèvement entre le Grand Dijon et les communes membres pour l'année 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de retenir**, pour l'année 2013, le mode de répartition de droit commun du prélèvement du FPIC entre le Grand Dijon et les 24 communes membres. Les prélèvements du Grand Dijon et de chacune des 24 communes seront donc les suivants :

Collectivité	Montant du prélèvement de droit commun (2013)
GRAND DIJON (EPCI)	209 572 €
AHUY	2 458 €
BRESSEY SUR TILLE	829 €
BRETENIERE	1 228 €
CHENÔVE	14 931 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	17 025 €
CORCELLES-LES-MONTS	761 €
CRIMOLOIS	1 001 €
DAIX	3 037 €
DIJON	278 094 €
FENAY	2 071 €
FLAVIGNEROT	210 €
FONTAINE-LES-DIJON	16 638 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	1 768 €
LONGVIC	19 903 €
MAGNY-SUR-TILLE	1 088 €
MARSANNAY-LA-COTE	9 865 €
NEUILLY-LES-DIJON	2 519 €
OUGES	1 961 €
PERRIGNY-LES-DIJON	2 404 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	3 914 €
QUETIGNY	20 780 €
SAINT-APOLLINAIRE	12 342 €
SENNECEY-LES-DIJON	3 137 €
TALANT	19 292 €
Prélèvement total de l'ensemble intercommunal (2013)	646 828 €

SCRUTIN : POUR : 81
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

ABSTENTION : 0

10. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Versement transport - Croix-Rouge - Liste des établissements exonérés sur le territoire de l'agglomération dijonnaise - Mise à jour de la délibération du 21 mai 1975

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de maintenir** l'exonération de versement transport accordée, sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, au profit des établissements suivants de la Croix-Rouge Française :

Nom de l'établissement de la Croix-Rouge Française	Adresse postale
Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)	31 B, Rue Auguste Blanqui 21 000 DIJON
Pension de famille Henry Dunant	8, Rue des Ribottées - 21 000 DIJON
Centre provisoire d'Hébergement des Réfugiés	9, Boulevard du Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY
Chantier d'insertion Pré-Vert	9, Rue de l'Enclume - 21 800 QUETIGNY
Centre/Hôtel Maternel	35, Boulevard de Chèvre Morte 21 240 TALANT

- **de supprimer**, à compter du 1er juillet 2013, l'exonération de versement transport accordée à l'établissement suivant de la Croix-Rouge Française :

Nom de l'établissement de la Croix-Rouge Française	Adresse postale
Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale	21, Boulevard de Serres - 21 800 QUETIGNY

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

11. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Site Divia - Transformation des entrepôts en réserves culturelles - Définition du programme et de l'enveloppe prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de subventions - Demande de permis de construire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le programme des travaux de transformation des entrepôts Divia en réserves culturelles ;
- **d'arrêter** le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 350 000 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse ;
- **de dire** que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits 2013 et suivants ;
- **de décider** de confier la maîtrise d'œuvre aux services du Grand Dijon ;
- **de déposer** les demandes de permis de construire ainsi que tous les documents administratifs qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **de solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

12. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Site Dijon Transvaal - Lancement des procédures pour l'aménagement de locaux associatifs et syndicaux - Définition du programme et de l'enveloppe prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de subventions - Demande de permis de construire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le programme des travaux d'aménagement du site Transvaal en locaux associatifs et syndicaux ;
- **d'arrêter** le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 4 000 000 € TTC, mobilier non compris ;
- **de dire** que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits ouverts au budget des exercices 2013 et suivants ;
- **de décider** de confier la maîtrise d'œuvre aux services du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** M. Le Président ou son représentant à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux ;
- **de solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux ;
- **d'autoriser** M. Le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

13. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Nettoyage des locaux - Création d'un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de constituer** un groupement de commandes entre la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour les prestations de nettoyage des locaux ;
- **de désigner** la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du marché ;
- **d'approuver** le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

14. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes (ICOVIL) - Subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à l'association ICOVIL, une subvention de 55 000 € pour 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

15. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport d'activité 2012 du délégataire du Crématorium

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** de la présentation de ce rapport par Monsieur le Président.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

16. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Recrutement de personnel saisonnier pour l'été 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de recruter**, en application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, 3 adjoints techniques de 2ème classe à temps complet pour chacune des périodes susvisées ;
- **de fixer** leur rémunération par référence au 1er échelon de l'échelle 3 et d'ouvrir les crédits à cet effet au chapitre 012 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

17. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Dispositif "emplois d'avenir"

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la mise en place du dispositif "emplois d'avenir" au sein des services de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour 5 postes ;
- **de fixer** la rémunération des bénéficiaires des emplois d'avenir sur la base horaire du SMIC ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des concours financiers susceptibles d'être mobilisés au titre des emplois d'avenir ;
- **d'autoriser** le Président à signer avec l'Etat les conventions prévues à cet effet ainsi que toutes autres pièces administratives nécessaires à l'application de ce dispositif ;
- **d'autoriser** le Président à signer les contrats de travail à intervenir avec les bénéficiaires ;
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

18. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE - Dispositif 2013/2015 de financement global Caisse des Dépôts/Bailleurs/Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes des Conventions Financières Pluriannuelles (CFP) 2013-2015, telles qu'annexées à la présente délibération, portant sur un montant global de prêts de 192 098 260 euros à intervenir entre la Caisse des Dépôts, la Communauté de l'agglomération dijonnaise et les quatre opérateurs d'habitat à loyer modéré co-contractants selon la déclinaison suivante :
 - Dijon Habitat : 58 570 989 euros
 - ORVITIS : 55 861 098 euros
 - SCIC HABITAT BOURGOGNE : 34 794 659 euros
 - VILLEO : 42 871 514 euros
- **d'approuver** les termes des Contrats de Prêt Globaux (CPG) relatifs à l'exercice 2013, tels qu'annexés à la présente délibération, portant sur un montant global de prêts de 52 328 376 euros à intervenir entre la Caisse des Dépôts, la Communauté de l'agglomération dijonnaise et les quatre opérateurs d'habitat à loyer modéré co-contractants selon la déclinaison suivante :
 - Dijon Habitat : 18 870 989 euros
 - ORVITIS : 5 317 568 euros
 - SCIC HABITAT BOURGOGNE : 12 271 181 euros
 - VILLEO : 15 868 638 euros
- **de prendre acte** que chaque convention financière pluriannuelle définit les modalités d'instruction des concours financiers de la Caisse des Dépôts, qui pourraient être mis en place au moyen de contrats de prêt global, par la CDC, pour la réalisation par les bailleurs de leur programme pluriannuel d'opérations de 2013 à 2015, tel que détaillé par année et décomposé en familles d'opérations en annexe. Les conditions d'octroi et les caractéristiques de chaque produit appliquées à chaque ligne du prêt au titre de chacun des contrats de prêt précités, seront celles en vigueur à la date d'effet de la ligne du prêt concernée. Ces conditions et caractéristiques sont, en effet, susceptibles de varier jusqu'à la date d'émission de chaque tableau d'amortissement en fonction de la réglementation applicable à chacun des produits et notamment pour les produits dont les taux d'intérêt sont indexés :
 - pour les produits indexés sur le livret A : en fonction du taux du livret A ;
 - pour les produits indexés sur l'inflation : en fonction de la variation de l'indice « l'inflation en France » ;
- **d'accorder** la garantie communautaire à hauteur de 100% pour l'ensemble des opérations concernées par les Conventions Financières Pluriannuelles (CFP) 2013-2015 et les Contrats de Prêt Globaux (CPG) relatifs à l'exercice 2013. Le présent engagement de garantie est consenti, à compter de la date d'effet de chaque convention financière, pour une durée expirant après le complet remboursement de toutes les sommes dues au titre des tirages exercés par chaque emprunteur ;
- **de dire** que la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage, dans l'hypothèse où l'un des emprunteurs, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles (en capital, intérêts, indemnités ou pénalités, commissions) au titre de ses engagements contractuels, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion ainsi qu'au recours avant paiement visé par l'article 2039 du code civil et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **de dire** la Communauté de l'agglomération dijonnaise réitérera à minima chaque année son engagement par une délibération prenant acte des opérations réalisées et des caractéristiques financières des tirages de la période qui auront été exercés par chaque emprunteur ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les Conventions Financières Pluriannuelles (CFP) 2013-2015 et les Contrats de Prêt Globaux (CPG) relatifs à l'exercice 2013 à intervenir entre les bailleurs sociaux emprunteurs et la Caisse des Dépôts ainsi que chaque tableau d'amortissement qui sera émis à chaque tirage exercé par l'emprunteur et tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS

19. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT A LOYER MODERE - Caisse des Dépôts - Lignes globales de financement pluriannuelles (LGFP) 2009-2012 : Bilan des mises en place de prêts par les bailleurs en 2012 et bilan global sur la période

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement, au titre des Lignes Globales de Financement Pluriannuelles (LGFP) 2009-2012, des tirages effectués auprès de la Caisse des Dépôts par les opérateurs d'habitat à loyer modéré au cours de la période courant du 01 janvier 2012 au 31 décembre 2012 correspondant à un montant total de 78 463 150 € pour le financement des opérations dont la liste, figurant dans l'annexe à la présente délibération, mentionne également les caractéristiques financières des prêts.
Le paiement de toutes sommes devenues exigibles en capital, intérêts, et le cas échéant des intérêts moratoires, pénalités, indemnités est garanti pour une durée expirant au complet remboursement des sommes dues au titre des tirages.
- **de dire** que toutes les clauses contractuelles engageant le Grand Dijon, approuvées par délibérations du conseil communautaire en date du 25 juin 2009, sont maintenues et restent valables jusqu'à l'expiration des conventions financières LGFP 2009-2012 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, avec la Caisse des Dépôts et chacun des opérateurs d'habitat à loyer modéré concernés, tout acte utile à la bonne administration de ces dossiers.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATIONS

20. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Parc privé ancien - MOUS logement indigne : convention partenariale financière 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les dispositions de la convention financière partenariale, telle qu'annexée à la présente délibération, à intervenir avec l'État, l'Anah, le Conseil Général de la Côte d'Or et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatif à la quatrième année de mise en œuvre du dispositif local de résorption du logement indigne 2010-2014 ;
- **de dire** que les dépenses correspondant à la contribution communautaire au financement de ce dispositif seront inscrites aux budgets ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

21. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Agence d'Information sur le Logement (ADIL) - Subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) de Côte d'Or - 4, rue Paul Cabet 21000 Dijon -, au titre de ses missions d'intérêt général dans le domaine de l'habitat, une subvention d'un montant de 68 255 € pour l'exercice 2013 ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits ouverts au budget 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

22. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune d'Asnières-les-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'émettre** un avis favorable au projet de PLU arrêté de la commune d'Asnières-lès-Dijon.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

23. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - DIJON HABITAT : Demande de subventions PLH - construction de 12 logements (8 PLUS, 4 PLAi), 101 boulevard Joffre à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à DIJON HABITAT – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 12 logements collectifs BBC (8 PLUS, 4 PLAi), situés 101 boulevard Joffre à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 178 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 104 000 € au titre des PLUS,
 - 74 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

24. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - VILLEO : Demande de subventions PLH - construction de 21 logements (14 PLUS, 7 PLAi), éco-quartier Montmuzard (tranche 3) à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 21 logements BBC (14 PLUS, 7 PLAi), situés Ecoquartier Montmuzard à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 311 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 182 000 € au titre des PLUS,
 - 129 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

25. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - SCIC HABITAT Bourgogne : Demande de subventions PLH - acquisition en VEFA de 21 logements (14 PLUS, 7 PLAi), 56 rue de Bourgogne à Fontaine-les-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à SCIC HABITAT Bourgogne** – 41 avenue Françoise Giroud - BP 30428 – 21004 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 21 logements individuels BBC (14 PLUS, 7 PLAi), situés 56 rue de Bourgogne à Fontaine-les-Dijon, **deux subventions d'un montant total de 311 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 182 000 € au titre des PLUS,
 - 129 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC HABITAT Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

26. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - VILLEO : Demande de subventions PLH : acquisition en VEFA de 27 logements (22 PLUS, 5 PLAi), 70-78 route d'Ahuy à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à VILLEO** – 28 boulevard Clemenceau – BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 27 logements collectifs BBC (22 PLUS, 5 PLAi), situés 70/78 route d'Ahuy à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 378 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 286 000 € au titre des PLUS,
 - 92 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

27. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - DIJON HABITAT : Demande de subventions PLH - acquisition en VEFA de 12 logements (8 PLUS, 4 PLAi), avenue du Drapeau / rue Lafayette à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à DIJON HABITAT** – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 12 logements collectifs BBC (8 PLUS, 4 PLAi), situés avenue du Drapeau/rue Lafayette à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 178 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 104 000 € au titre des PLUS,
 - 74 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

28. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - VILLEO : Demande de subventions PLH (12 PLUS, 4 PLAi) : acquisition en VEFA de 16 logements (12 PLUS, 4 PLAi), éco-quartier Heudelet à Dijon, lot n° 9 - mixité au palier

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à VILLEO** – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 – 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 16 logements collectifs (12 PLUS, 4 PLAi), situés Eco-quartier Heudelet 26, îlot 9 à Dijon, **une subvention d'équilibre d'un montant de 112 900 €** au titre de l'expérimentation de mixité d'habitat au palier ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération et à la communication des bilans annuels d'analyse de cette expérimentation ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

29. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - LOGIVIE : Demande de subvention PLH : acquisition-amélioration de 10 logements PLUS, 21 rue Jehan de Marville à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à LOGIVIE – 13 rue des Docks - BP 538 - 58005 NEVERS cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements collectifs BBC (PLUS), situés 21 rue Jehan de Marville à Dijon, **une subvention d'un montant de 155 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par LOGIVIE, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

30. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - S.A. ADOMA : demande de garantie d'emprunt pour la réalisation de la résidence sociale Fontaine d'Ouche 4 avenue du Lac à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à ADOMA la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt de 650 000 € à contracter auprès du collecteur 1 % Logement ASTRIA pour le financement de l'opération de restructuration de sa résidence sociale située 4 avenue du Lac à Dijon. Les caractéristiques principales de ce prêt sont les suivantes :
 - Montant du prêt : 650 000 €
 - Durée totale du prêt : 20 ans
 - Périodicité des échéances : annuelles
 - Révisabilité des taux d'intérêt : nulle
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,5 %
 - Taux annuel de progressivité : 0%
 - Amortissement : Naturel
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 100% de son montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande du collecteur 1% Logement ASTRIA, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec ADOMA et le collecteur 1% Logement ASTRIA.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

31. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - LOGIVIE : Demande de subventions PLH - acquisition-amélioration de 8 logements (6 PLUS, 2 PLAi), 22 ter rue Docteur Henri Pingat à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à LOGIVIE – *13 rue des Docks - BP 538 – 58005 NEVERS cedex-*, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements collectifs BBC (6 PLUS, 2 PLAi), situés 22 ter rue Docteur Henri Pingat à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 137 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 93 000 € au titre des PLUS,
 - 44 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par LOGIVIE, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

32. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - SCIC HABITAT BOURGOGNE : Demande de subvention PLH - acquisition-amélioration d'un logement PLAi, rue Colonel Marchand à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC HABITAT Bourgogne – *41 avenue Françoise Giroud - BP 30428 – 21004 DIJON cedex-*, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement individuel BBC (PLAi), situé 15 rue Colonel Marchand à Dijon, **une subvention d'un montant de 19 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par SCIC HABITAT Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

33. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ICF Sud-Est Méditerranée : demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements (12 PLUS, 4 PLAi), 78 rue des Marmuzots à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à ICF Sud-Est Méditerranée la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de deux prêts PLUS et PLAi d'un montant total de 1 476 198 €, se décomposant en un prêt PLUS de 1 128 460 € et un prêt PLAi de 347 738 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration de 16 logements collectifs situés 78 rue des Marmuzots à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100% de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir aux contrats de prêt correspondants qui seront établis avec ICF Sud-Est Méditerranée et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

34. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - LOGIVIE : demande de garantie d'emprunt pour l'opération d'acquisition-amélioration de 8 logements (6 PLUS, 2 PLAi), 22 ter rue Docteur Henri Pingat à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à LOGIVIE la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de quatre prêts PLUS et PLAi d'un montant total de 694 838 €, se décomposant en deux prêts « travaux » de 430 253 € et deux prêts « foncier » de 264 585 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration de 8 logements situés 22 ter rue Docteur Henri Pingat à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts sont figurent en annexe de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir aux contrats de prêt correspondants qui seront établis avec LOGIVIE et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

35. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI 21) : Subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

La délibération est retirée de l'ordre du jour en séance.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

36. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH) : Subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** au Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH)-PACT 21 – 4, rue de la Redoute BP 37610 - 21076 DIJON CEDEX -, au titre de ses missions d'intérêt général, une subvention de 15 800 € pour l'exercice 2013, dont le mandatement interviendra en un seul versement au début du second semestre ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

37. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Affaires foncières - Approbation du bilan 2012 des acquisitions et cessions immobilières

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour l'année 2012, ci-annexé ;
- **de dire** que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'exercice 2012.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

38. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Marsannay-la-Côte - Rente Logerot - Projet d'habitat locatif adapté pour les gens du voyage - Bail emphytéotique au profit de Dijon Habitat

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de rapporter** partiellement la délibération du 21 juin 2012 en ce qui concerne le Preneur et d'établir au profit de Dijon Habitat, le bail emphytéotique d'une durée de 40 ans, portant sur un tènement foncier libre d'occupation de 5 300 m², situé Rente Logerot à Marsannay-la-Côte, en vue de la réalisation d'un programme d'habitat locatif adapté pour les gens du voyage ;
- **de dire** que les autres dispositions de la délibération précitée demeurent inchangées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, le bail emphytéotique définitif ainsi que tous les actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

39. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - Convention de servitudes avec ErDF (Electricité Réseau Distribution France)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Electricité réseau Distribution France, dans le cadre de l'enfouissement de la ligne électrique aérienne à la déchetterie à Dijon, à enterrer à demeure le câble électrique moyenne tension et installer si besoin les bornes de repérage nécessaires sur la parcelle cadastrée AB n° 166 située à Dijon ;
- **d'approuver** le projet de convention de servitudes à intervenir entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et Electricité réseau Distribution France, annexé au rapport et d'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de dire** qu'il sera procédé à la réitération de la convention par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

40. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME ZI Dijon / Longvic - 4 boulevard Eiffel - Indemnisation d'un locataire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de procéder** à la résiliation par anticipation du bail locatif dont bénéficie M. Daniel LABAS pour le logement situé dans un ensemble industriel 4 boulevard Eiffel en zone industrielle de Longvic, cadastré section BT n°11 ;
- **d'attribuer** à M. Daniel LABAS une indemnité de déménagement, conformément au devis transmis par l'entreprise de déménagement « Les Gentlemen du Déménagement » et de dire que cette indemnisation d'un montant de 1 471,08 € TTC sera versée directement à l'entreprise de déménagement, sur production de facture ;
- **de dire** que la caution locative d'un montant de 1 236,66 € sera restituée à M LABAS après libération effective du logement, laquelle interviendra au plus tard le 15 juillet 2013 ;
- **de dire** que M LABAS sera exonéré du paiement des loyers à compter de l'acquisition des locaux par le Grand Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

41. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Protocole d'accord entre le Grand Dijon et l'ACODEGE relatif à l'accompagnement des mesures emploi-formation afférentes à l'arrêt du dispositif des Correspondants de Nuit

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le protocole d'accord joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la somme de 192 090 € à l'association ACODEGE ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

42. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention à la SDAT au titre du CUCS/PUCS 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2013 de 171 330 € à la SDAT ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

43. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dispositif emplois d'avenir - soutien au secteur associatif

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATIONS

44. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Approbation de la charte départementale des clauses sociales

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la charte départementale des clauses sociales annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à signer au nom de la Communauté d'agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

45. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention 2013 à ENVIE Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 euros à ENVIE Dijon ;
- **de prélever** cette somme sur le budget de l'exercice en cours de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

46. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention 2013 à la Coopérative d'Activités et d'Emploi L'ENVOL

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 24 000 € à l'Envol ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **de prélever** cette somme sur le budget de l'exercice en cours de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

47. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc Dijon Bourgogne - Approbation du dossier de réalisation et passation d'une convention d'avance de trésorerie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc Dijon Bourgogne selon les principes présentés dans le rapport et conformément au dossier joint ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ce dossier.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'avance de trésorerie passée avec la SPLAAD.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

48. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc Dijon Bourgogne - Approbation du programme des équipements publics

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc Dijon Bourgogne établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

49. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Ecoparc Dijon-Bourgogne - Déclaration de projet consécutive à l'enquête publique, au titre des opérations susceptibles d'affecter l'environnement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de déclarer** le projet d'aménagement de la ZAC du « Parc d'Activités de l'Est Dijonnais » (renommé Ecoparc Dijon-Bourgogne) d'intérêt général ;
- **de mandater** son Président pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

50. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Zone d'Aménagement Concerté Ecopôle Valmy - Approbation du dossier de réalisation et passation d'une convention d'avance de trésorerie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc Dijon Bourgogne selon les principes présentés dans le rapport et conformément au dossier joint ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ce dossier ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'avance de trésorerie passée avec la SPLAAD.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

51. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Zone d'Aménagement Concerté Ecopôle Valmy - Approbation du programme des équipements publics

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Ecopôle Valmy établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

52. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZAC Parc Valmy : Cession des Lots E1 et E4

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente des lots E1 et E4 sur le Parc Valmy à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

53. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Avenants aux Concessions d'aménagements des zones d'activités confiées à la SPLAAD

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la mise en place des 4 avenants sus-cités ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président du Grand Dijon à signer lesdits avenants.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

54. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Union des Oenologues de France - Région Bourgogne Centre Est - Congrès national des Oenologues de France - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Union des Oenologues de France Région Bourgogne, une subvention de 10.000 € pour l'organisation de leur congrès ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra après les formalités de dépôt en Préfecture ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

55. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Welience Santé - Projet "Timbiokem" - Demande de subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à uB-Filiale, au titre de l'action « Timbiokem », une subvention de 20.000 € aux côtés de la Région Bourgogne ;
- **de dire** que le versement de la subvention interviendra après les formalités de dépôt en Préfecture ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

56. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Welience Agro-Environnement - Projet "Génobiôme" - Subvention à uB-Filiale

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à uB-Filiale, au titre de l'action « Génobiôme », une subvention de 15.000 € aux côtés de la Région Bourgogne ;
- **de dire** que le versement de la subvention interviendra après les formalités de dépôt en Préfecture ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

57. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle de compétitivité VITAGORA - 15ème appel à projets - Projets FUI "mVOLIO" et "Neuro-DSP" - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les projets de convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales relatifs au financement de chacun des projets de R&D « mVOLIO » et « Neuro-DSP », ci-annexés;
- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutiendra l'entreprise Agrene à hauteur de 49.438 €, la filiale de l'Université de Bourgogne Welience à hauteur de 10.804 € et l'entreprise Global Sensing Technologies à hauteur de 53.000 € ;
- **de dire** qu'une convention d'application, selon modèle fourni par la DGE, ci-annexé, sera passée entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et chacun des partenaires soutenus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

58. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Technopôle Agro-Environnement "AgrOnov" - Subvention de fonctionnement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 15.000 € à l'Association Technopôle Agro-Environnement agrOnov, aux côtés de la Région Bourgogne, au titre de son fonctionnement pour l'année 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2013.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

59. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Campus Durable et Citoyen - Demande de subvention 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 9.000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer l'organisation du programme de travail énoncé ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

60. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Convention Universités - Organisation de divers colloques - Demandes de subventions

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 8.500 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer les colloques énoncés ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

61. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Mission Culture Scientifique (MCS) de l'Université de Bourgogne - Programme d'actions 2013 - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 22.000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer le plan d'actions 2013 de la Mission Culture Scientifique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

62. DEPLACEMENTS Commission intercommunale d'accessibilité - rapport annuel au Préfet

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le rapport annuel 2012 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, tel qu'annexé.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

63. DEPLACEMENTS Poursuite des mesures en faveur de l'amélioration de l'efficacité du réseau de transport collectif de l'agglomération dijonnaise - Autorisation au Président à solliciter toutes subventions

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la poursuite des études de mise en BHNS des lignes structurantes du réseau Divia et de rechercher toutes solutions permettant l'amélioration de la vitesse commerciale de ces axes,
- **d'autoriser** le Président à prendre et à signer tous actes utiles relatifs aux dossiers de demandes de subvention (Etat, Union Européenne et collectivités territoriales).

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

64. DEPLACEMENTS Convention entre le Grand Dijon et la Fédération « Shop in Dijon » dans le cadre du FISAC Tranche 2 - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** la subvention d'un montant de 30500 € sollicitée par l'association Shop in Dijon,
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier,
- **d'autoriser** le Président à mandater cette somme à Shop in Dijon.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

65. DEPLACEMENTS FISAC Tranche 2 - Convention relative aux modalités de vente de titres « commerce » dans la cadre de l'opération « j'ai le ticket avec mon commerçant »

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention relative aux modalités de vente de titre de transport Divia dans le cadre de l'opération FISAC « j'ai le ticket avec mon commerçant », passée entre le Grand Dijon, Keolis Dijon et l'association Shop'In Dijon
- **d'autoriser** le Président à signer la convention annexée correspondante et tout document à intervenir.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

66. DEPLACEMENTS Délégation de service public de transport - avenant n° 5

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°5 à la convention de délégation passée entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et Keolis en date du 22 décembre 2009 tels qu'ils viennent d'être exposés.
- **d'autoriser** le Président à signer tout document utile à cette affaire,

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

67. DEPLACEMENTS Rapport annuel d'activité 2012 du service Fourrière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** de la présentation de ce rapport.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

68. DEPLACEMENTS Rapport annuel d'activité 2012 du contrat de partenariat bus hybrides

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport par le Président.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

69. DEPLACEMENTS Rapport annuel d'activité 2012 du contrat de partenariat Energie

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport par le Président.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

70. DEPLACEMENTS Rapport annuel d'activité 2012 du service de transports urbains

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de ce rapport par le Président.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

71. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de LONGVIC

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Longvic à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 8 874,50 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

72. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'arrêts de bus sur le réseau Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de TALANT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Talant à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et de 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordements électriques, soit un total de 28 757,00 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

73. EAU ET ASSAINISSEMENT Etudes des Aires d'Alimentation du Captage de Couternon (bassin de la Tille) et des Sources du Suzon et de Morcuil (bassin de l'Ouche) - Initiation des procédures

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'engager** la réalisation des études AAC de Couternon et des sources du Suzon et Morcuil,
- **de confier** le pilotage de ces études aux délégataires respectifs, et à ce titre d'inscrire les dépenses inhérentes aux Fonds spéciaux des contrats de concessions respectifs,
- **d'autoriser** les délégataires à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la demande de subvention au titre de la réalisation de ces études,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à venir avec la Commune de Messigny-et-Vantoux et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

74. EAU ET ASSAINISSEMENT Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

75. ENVIRONNEMENT Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre acte** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2012.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

76. ENVIRONNEMENT CENTRE DE TRI : Cession d'équipements

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la cession des pièces à Creusot Montceau Recyclage pour la somme de 11 646,07 €
- **de dire** que cette recette sera versée au budget principal – chapitre 70
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne administration.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

77. ENVIRONNEMENT PCET : Accompagnement des communes dans le cadre du dispositif Illicommunes - Demandes de subventions

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le lancement du Grand Dijon dans une démarche de labellisation Cit'ergie et de solliciter au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées au Grand Dijon pour le financement de l'étude sur l'intégration des thématiques Energie et Climat dans les Plans Locaux d'Urbanisme et le Conseil en Energie partagé, notamment par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, la Région Bourgogne au titre du Plan Energie Climat Bourgogne (PECB), et l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

78. CULTURE ET SPORTS Alliance Dijon Natation - Championnat de France Elite - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 20 000 euros à l'Alliance Dijon Natation,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

79. CULTURE ET SPORTS Ligue de Bourgogne d'Athlétisme - Championnats de France Cadets-Juniors - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 15 000 euros à la Ligue de Bourgogne d'Athlétisme,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

80. CULTURE ET SPORTS Cercle Dijon Bourgogne - Coupe de France - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 5 000 euros au Cercle Dijon Bourgogne,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

81. CULTURE ET SPORTS Piscine Olympique - Rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de la synthèse de présentation du rapport d'activité de l'année 2012.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

82. CULTURE ET SPORTS ZENITH - Rapport d'activité du délégataire au titre de l'année 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la présentation de la synthèse de présentation du rapport d'activité de l'année 2012.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

83. QUESTIONS DIVERSES Déclaration d'intention : pôle métropolitain GRAND DIJON - GRAND BESANCON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte de la volonté du GRAND BESANCON et du GRAND DIJON de réfléchir à une coopération qui se concrétisera dans les termes juridiques qui seront définis dans la future loi de décentralisation ;
- **de poursuivre** les réflexions et études nécessaires à la concrétisation de cette coopération ;
- **d'adopter** cette déclaration d'intention.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATIONS

84. QUESTIONS DIVERSES Cité internationale de la gastronomie : engagement de la phase opérationnelle

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acter** l'engagement opérationnel de la cité Internationale de la gastronomie ;
- **de participer** à la coordination de la phase opérationnelle aux côtés de la Ville, de Dijon Développement et de Bourgogne Tourisme ;
- **de s'impliquer** dans les procédures et notamment dans les études nécessaires à la mise en œuvre du projet par le biais de fonds de concours ou tout autre moyen (logistiques, ...) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président du Grand Dijon à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATIONS

Fait à Dijon, le - 8 JUIN 2013
Le Président,

François REBSAMEN